

Plan de gestion forestière
2008-2023
de la Commune mixte de
COURTÉTELLE

Etabli
sur la base de la carte des interventions levée et adaptée
dans le terrain par Bernard Queloz en 2000 et en 2006
puis reportée par Joël Theubet sur la base des orthophotos
et des photos infrarouges de 1998

par
Jean-Ulrich Furrer, ingénieur d'arrondissement
en collaboration avec
Bernard Queloz, garde forestier

DECLARATION D'ENGAGEMENT


La Commune mixte de Courtételle

s'engage à respecter les prescriptions que contient le présent plan de gestion forestière et à œuvrer dans le sens des objectifs qu'elle a fixés.

Courtételle, le **30 septembre 2009**

Au nom du conseil communal:

Le Maire :


J.-L. Chételat



Le Secrétaire :


G. Haegeli

APPROBATION

Conformément à l'article 37, alinéa 5, de la loi cantonale sur les forêts du 20 mai 1998 (RSJU 921.11), l'Office de l'Environnement approuve le plan de gestion des forêts de la commune mixte de Courtételle pour la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2023, aux conditions stipulées dans les « Prescriptions obligatoires » (cf. chapitre 51).

St-Ursanne, le **6.11.2009**


Jacques Gerber
Chef d'Office





Patrice Eschmann
Responsable du domaine Forêts

TABLE DES MATIERES

0. RESUME DES TRAVAUX A REALISER POUR LA PERIODE.....	2
1. INTRODUCTION	3
11. ELABORATION DU PLAN	3
12. POINTS FORTS DE LA GESTION PASSEE.....	3
2. ANALYSE DE L'ORGANISATION ET DU PATRIMOINE FORESTIER.....	3
21. SUPERFICIE ET PROPRIETE	3
22. ORGANISATION, TECHNIQUE ET PERSONNEL.....	3
23. DESSERTE FORESTIERE	3
24. ETAT GENERAL DES PEUPEMENTS.....	4
25. MATERIEL SUR PIED ET PRODUCTION	4
26. STRUCTURE DES PEUPEMENTS FORESTIERS	4
27. STATIONS FORESTIERES.....	4
3. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	5
31. PLANIFICATIONS D'ORDRE SUPERIEUR A PRENDRE EN COMPTE.....	5
32. AUTRES ELEMENTS.....	5
4. PLANIFICATION.....	5
41. DETERMINATION DES FONCTIONS DE LA FORET.....	5
42. OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	6
43. OBJECTIFS ET MESURES EN FORET MULTIFONCTIONNELLE	7
44. OBJECTIFS ET MESURES EN FORET A FONCTION PRIORITAIRE.....	7
45. CALCUL DE LA QUOTITE	8
46. PLANIFICATION FINANCIERE GLOBALE ET INVESTISSEMENTS	8
5. PRESCRIPTIONS	9
51. PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES.....	9
511. <i>Quotité et méthode de contrôle</i>	9
512. <i>Entretien des chemins</i>	9
513. <i>Fonds de réserve</i>	9
52. AUTRES TRAVAUX.....	9
53. ENTREE EN VIGUEUR ET VALIDITE.....	9

ANNEXES (partie intégrante du plan de gestion):

Analyse de la gestion passée	FORM.A1
Tableau des contenances par division et série	FORM.A2
Surface forestière selon forme des peuplements, intervention planifiée et vocation de la forêt	FORM.A3
Calcul de la possibilité par type d'intervention	FORM.A4
Evaluation des surfaces traitées et répartition de la quotité	FORM.A4suite
Evaluation du budget et du programme	FORM.A5
Résultats de l'inventaire forestier cantonal	FORM.A6
Contrôle de gestion	FORM.A7
Chronique des faits importants	FORM.A8
Carte des objectifs d'aménagement	
Carte des interventions	

0. RESUME DES TRAVAUX A REALISER POUR LA PERIODE

EXPLOITATION FORESTIERE

Type d'intervention	Quotité annuelle (m3)		
	Résineux	Feuillus	Total
Eclaircies de perchis	170	430	600
Eclaircies de futaies	100	250	350
Coupes de régénération	800	350	1'150
Coupes jardinatoires	-	-	-
Chablis	300	-	300
TOTAL	1'370	1'030	2'400

SOINS CULTURAUX (selon carte des interventions)

Types de soins	Surface totale en ha	A traiter annuellement en ha/an
Soins aux recrûs fourrés, gaulis (<10cm)	22.99	5.75
Eclaircie de perchis (10-30 cm)	60.82	7.60
Autres travaux d'amélioration des jeunes peuplements (élagage, etc.)		Selon besoins

DESSERTE

Construction	Chemins:	0	m'
	Pistes:	0	m'
Entretien	Chemins:	16'500	m'
	Pistes:	6'200	m'
Réfection de desserte:		0	m'

TRAVAUX DE REGENERATION (sans les coupes et sans les projets spéciaux)

Types de travaux	Quantité par année	Remarques
Plantations	150 plants	Essences selon analyse locale
Travaux préparatoires		selon besoins
Mesures de protection		pas nécessaire

1. INTRODUCTION

11. Elaboration du plan

Le présent plan de gestion est établi par M. Jean-Ulrich Furrer, ingénieur d'arrondissement, en collaboration avec M. Bernard Queloz, garde forestier, sur la base des documents suivants :

- La carte des interventions levée en 2000 et en 2005.
- L'inventaire cantonal des forêts réalisé entre 2003 et 2005,
- La carte des stations réalisée en 2002 par M. Cédric Choffat, ingénieur forestier.

12. Points forts de la gestion passée

Le formulaire FORM.A1 présente les travaux d'exploitation et d'investissement réalisés entre 1973 et 2008. De cette synthèse il ressort que la Commune mixte de Courtételle a exploité pendant les 33 dernières années en moyenne 2'080 m³ de bois par année, soit un peu moins que la quotité fixée à 2'200 m³. Dans le même temps, elle a terminé la desserte de ses forêts (Fade, Côtatte), goudronné certains tronçons (Fouchies) et réfectionné plus de 4 km de chemins. Elle a également réalisé la plus grande partie de la desserte fine (3'700 m).

Dans la même période, la commune a consolidé le ruisseau du Vainé qui a occasionné beaucoup de dégâts en 1997.

Les forêts de la Commune de Courtételle ont été régulièrement soignées et éclaircies, ce qui se reflète également dans les chiffres tirés de l'inventaire cantonal.

Pendant les 31 dernières années, le volume moyen de chablis coupé a été quelque peu supérieur aux prévisions. Ceci est dû notamment à Lothar qui a versé plus du double de la quotité de bois (en tenant compte des arbres déstabilisés qui ont dû être coupé ultérieurement).

Plusieurs aménagements à caractère social ont été réalisés pendant la période écoulée, notamment la cabane forestière du Sacy (1987) et l'aménagement d'un lieu de pèlerinage à la grotte du Vainé. La commune a également acheté une forêt dans le secteur du Noir-Bois, dans l'optique de mieux protéger la source d'eau potable.

Les fonds forestiers ont été régulièrement alimentés. Au 31 décembre 2007, leur état se situe comme suit :

Fonds d'exploitation : Fr. 48'688. –

Fonds d'anticipation : Fr. 48'693. --

2. ANALYSE DE L'ORGANISATION ET DU PATRIMOINE FORESTIER

21. Superficie et propriété

Le formulaire FORM.A2 présente les contenances par série et par division.

La superficie des forêts de la commune de Courtételle est de 308 ha, dont 281 ha de forêts fermées et 27 ha de pâturages boisés. Par rapport à 1974, la forêt fermée a augmenté de 16 ha. Cette augmentation de surface peut être imputée d'une part à l'achat de la forêt de protection contre les eaux souterraines (division 16) et d'autre part au parc avicole. Par contre la superficie du pâturage boisé a diminué par rapport aux nouveaux critères de délimitations de l'Office de l'Environnement.

Les forêts à vocation particulière (forêts à fonction prioritaire selon la carte des objectifs d'aménagement) recouvrent une superficie de 102 ha. La surface de référence pour le calcul de la quotité est de 206 ha et ne tient pas compte de ces forêts.

22. Organisation, technique et personnel

La commune de Courtételle fait partie du triage forestier du Noir-Bois, qui a été créé en 1989. Le triage regroupe les propriétaires forestiers publics et privés, situés sur le territoire des communes de Courtételle et de Courfaivre (à l'exception toutefois de l'Etat et de Dozières S.A.). Le personnel forestier du triage est composé du garde forestier, M. Bernard Queloz, ainsi que d'un forestier-bûcheron et d'un à deux apprentis. M. Queloz a remplacé M. Berdat en 1981.

23. Desserte forestière

Les forêts appartenant à la commune de Courtételle sont bien desservies. Le réseau des chemins est en bon état et l'entretien courant est réalisé régulièrement; par contre les parties goudronnées des chemins d'accès aux forêts sont partiellement dégradées.

Le plan de signalisation des routes forestières a été approuvé en 2005. Seuls les tronçons suivants restent ouverts au trafic non-forestier : les accès jusqu'à l'auberge des Fouchies et à celle de Chez les

Pics. Par ailleurs le tronçon entre le Sacy et le stand de tir peut continuer à être utilisé par les adeptes de ce sport. Tous les autres chemins forestiers resteront fermés au trafic automobile.

24. Etat général des peuplements

L'état sanitaire des forêts de Courtételle peut être considéré comme bon. Par contre, la qualité du bois de hêtre reste médiocre à cause du cœur rouge, et cela malgré les beaux fûts. Les soins intensifs prodigués aux peuplements jeunes et moyens (perchis et futaies) ont permis de limiter les chablis. Les peuplements ballés situés dans les divisions 6 et 7 (Les Fosses) ont tous été exploités.

25. Matériel sur pied et production

Le formulaire FORM.A6 fournit les résultats des deux derniers inventaires. Les résultats de l'inventaire précédent sont disponibles dans le plan d'aménagement de 1979. Les chiffres permettent de tirer les conclusions suivantes:

La plus grande partie des forêts de la commune de Courtételle se trouve sur des stations de bonne à très bonne productivité. L'accroissement moyen peut être estimé à environ 11 m³/ha ou 3'300 m³ par an.

Le matériel sur pied de 360 m³/ha (ou 110'000 m³ en valeur absolue) a légèrement diminué depuis 1974, mais est encore trop élevé. La diminution est surtout visible dans les perchis et les futaies (-40%), ce qui indique que les peuplements ont été bien soignés. Dans les vieilles futaies toutefois le matériel sur pied a augmenté de 35% pour atteindre 630 m³/ha !

La composition des peuplements a également changé. La proportion de résineux s'élève à 45%. Elle a diminué de 20% depuis 1974, ce qui est énorme ! Il s'agira à l'avenir d'éviter l'accentuation de cette baisse, qui est notamment due à la difficulté de régénérer l'épicéa et à la mauvaise croissance du sapin en basse altitude.

26. Structure des peuplements forestiers

Le formulaire FORM.A3 indique la surface forestière selon la forme des peuplements, l'état de développement et les fonctions attribuées. La carte des interventions et l'inventaire permettent de tirer les conclusions suivantes:

La répartition des classes d'âge montre que les vieux bois sont surreprésentés. Bien que ces 30 dernières années les forêts semblent avoir été suffisamment rajeunies (la proportion des perchis et celle des rajeunissements sont conformes au modèle), la moitié environ des perchis délimités dans la carte des peuplements sont en fait des bois classés en jeunes futaies dans l'inventaire cantonal.

Il s'agira donc à l'avenir de procéder rapidement à des coupes de mise en lumière afin de pouvoir continuer à régénérer les peuplements à une cadence au moins équivalente à celle d'aujourd'hui.

27. Stations forestières

Selon la carte des stations, la plus grande partie des forêts de la commune de Courtételle sont des hêtraies. Leur productivité est bonne à très bonne (>80%). Ces hêtraies permettent d'associer jusqu'à 50% d'autres essences sylvicoles résineuses ou feuillues (feuillus nobles). Un tel mélange nécessite toutefois l'application d'une sylviculture bien ciblée, car le hêtre tend toujours à reprendre sa position dominante.

Quelques forêts (< 10%) ont également une valeur naturelle élevée. Celles-ci ont été classées en règle générale en forêts à fonction naturelle prioritaire, nécessitant un traitement spécial.

La productivité et la valeur naturelle des forêts se répartissent comme suit:

Productivité	en % de la surface	Valeur naturelle	en % de la surface
Elevée à très élevée	80	Elevée à très élevée	7
Moyenne	13	Moyenne	7
Médiocre	1	Moindre	86
Faible à très faible	6		

Les commentaires relatifs à la répartition des associations, ainsi que les conclusions sylvicoles (accroissement annuel, choix des essences) sont intégrés à la carte des stations.

3. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

31. Planifications d'ordre supérieur à prendre en compte

Le plan directeur cantonal des sites et paysages signale divers objets d'importance, se trouvant sur le territoire communal de Courtételle.

- Le ruisseau du Vainé (en aval du tourne-cul)
- La Combe des Fouchies (depuis le Mont-Dessus jusqu'au Sacy)
- La crête des forêts du Montenol (parties rocheuses)
- Ainsi que le pâturage boisé du Bois de Chaux
- Sur la carte des zones de protection des eaux figurent les périmètres suivants :
- A l'ouest une zone S1+S2 pour le captage de la source du Noir-Bois, qui s'étend au sud jusqu'aux secteurs des Limaces et de la Fade.
- Une zone S3 dans le secteur du Montenol pour le captage des sources de Châtillon.

Le Plan directeur sectoriel des chemins de randonnée pédestre mentionne les tracés suivants:

- Sacy - Tunnel – Fouchies - Le Mont
- Sacy - Châtillon
- Courtételle - chez les Pics
- Courtételle – Sur chaux

Le Plan de zone communal mentionne les mêmes zones de protection que le Plan directeur cantonal.

A celles-ci s'ajoutent toutefois :

- La crête rocheuse du Vainé,
- La partie supérieure du ruisseau du Vainé,
- L'étang et une partie de la forêt du Sacy,
- Le parc à lièvres, ainsi que les bosquets du Mergé
- Le ruisseau du Noir Bois

32. Autres éléments

L'étude du marché du bois, réalisée par l'AJEF, fournit les indications quant aux tendances du moment. Ces recommandations seront prises en compte, dans la mesure du possible, lors des décisions relatives aux exploitations.

4. PLANIFICATION

41. Détermination des fonctions de la forêt

La détermination des fonctions constitue une synthèse entre les caractéristiques de la forêt (chapitre 2), les attentes et exigences de la collectivité (chapitre 3) et les objectifs du propriétaire. La carte des objectifs d'aménagement est le résultat de l'analyse menée.

Les fonctions des forêts propriétaires de la Commune de Courtételle ont été définies par le conseil communal, sur la base d'un projet élaboré par l'Office des forêts et le garde forestier.

De ce document il en ressort que la grande majorité des forêts de la commune de Courtételle permet la production de bois, assure une protection contre l'érosion et possède une valeur naturelle, paysagère et sociale d'importance. La production de bois y reste néanmoins prioritaire. Ces forêts ont donc une vocation multifonctionnelle.

Certaines forêts jouent toutefois un rôle prioritaire, où la production du bois est reléguée au second rang. Ces forêts recouvrent une superficie de 101 ha, dont 74 ha de forêts fermées, ainsi que l'ensemble des pâturages boisés. Il s'agit des secteurs suivants :

- les forêts à vocation protectrice : Combe du Vainé, secteur des tunnels,
- les forêts à vocations naturelle et paysagère : pâturage du Bois de Chaux, pâturage boisé du Sacy, zones rocheuses du Vainé et de Montenol, lisières de forêts,
- Les zones à vocation sociale (Vainé, Sacy).
- La zone de protection rapprochée de la source du Noir Bois est mentionnée sur la carte des fonctions comme zone d' « utilisation particulière ».

Les autres forêts répertoriées dans les planifications existantes obtiennent les fonctions suivantes :

- Les zones S2 et S3 de protection des eaux ne sont pas délimitées sur la carte des fonctions, la carte de protection des eaux faisant foi. Dans l'esprit de l'aménagement forestier, ces zones constituent cependant des tendances « utilisation particulière »; tout traitement de bois y est exclu.

- Les forêts à très forte productivité (notamment au Sacy et dans le secteur des Fosses) nécessitant des interventions fréquentes et intensives dans le but d'une optimisation de la production du bois ont été relevées particulièrement.
- Les secteurs à fort impact visuel (Côtes de Vainé et de Montenol) ne figurent pas sur la carte des objectifs d'aménagement. Ils s'apparentent toutefois à une tendance "nature-paysage". Les trouées ne devront pas être trop importantes dans ces secteurs.
- Les abords des sentiers pédestres officiels se voient attribuer une tendance « accueil ». Lors des coupes de bois il s'agira de prendre les mesures de sécurité adéquates.
- Les forêts escarpées situées en amont de la route des Fouchies, ainsi que dans la partie supérieure du ruisseau du Vainé se voient attribuer une tendance "protection physique". Des chutes de pierres ou des laves torrentielles peuvent survenir dans ces secteurs.

TENDANCE \ VOCATION	Multifonctionnelle		Fonction prioritaire "accueil"		Fonction prioritaire "nature-paysage"		Fonction prioritaire "protection physique"		Fonction prioritaire "utilisation particulière"	
	Forêts	Pât. boisés	Forêts	Pât. boisés	Forêts	Pât. boisés	Forêts	Pât. boisés	Forêts	Pât. boisés
Aucune	109.2		1.3	4.6	28.1	19.2				
Tendance "accueil"	11.1				1.3					
Tendance "nature-paysage"	2.4						10.6		1.7	
Tendance "protection physique"	19.3		3.4		23.4					
Tendance "utilisation particulière"						3.2				
Tendance "production"	64.3				4.6					
TOTAL (ha)	206.3	0.0	4.6	4.6	57.4	22.4	10.6	0.0	1.7	0.0

Tableau: répartition des forêts communales selon les fonctions attribuées (cf. carte des objectifs d'aménagement). Toutes les lisières ne sont pas délimitées sous forme de fonction prioritaire ou de tendance dans le tableau ci-dessus. Elles sont incluses dans les différentes vocations et tendances.

42. Objectifs stratégiques

La gestion des forêts propriété de la commune de Courtételle s'effectuera selon les objectifs généraux suivants, définis par le conseil communal, en collaboration avec le garde forestier et l'Office de l'Environnement :

- La commune de Courtételle gère son *patrimoine forestier* de manière durable et selon une sylviculture proche de la nature. La production régulière de bois intervient sur environ 75% de la surface forestière.
- La carte des fonctions localise les secteurs qui nécessitent une gestion forestière différenciée dans le but d'obtenir une forêt apte à fournir les prestations attendues de la société.

La *production du bois* adoptera les principes suivants :

- Elle tiendra compte notamment du respect de la quotité, de la planification sylvicole et des conditions du marché.
- Le traitement sylvicole sera adapté à la station et les coupes de bois seront réalisées en évitant dans la mesure des possibilités les dégâts d'exploitation et le compactage des sols.
- Un concept sylvicole sera élaboré en vue de la régénération des vieux peuplements.
- Le nettoyage des parterres de coupes se fera en fonction de critères économiques (éviter tout luxe inutile ou au contraire valoriser au maximum le bois-énergie), sylvicoles (favoriser la régénération) et sociales (plus intensif dans des endroits à grande fréquentation du public).
- L'utilisation des techniques modernes sera favorisée, notamment celles qui vont dans les sens d'une rationalisation : rationalisation biologique (soins modérés), rationalisation mécanique (récolte à l'aide de processeurs dans les terrains adéquats) et la rationalisation opérationnelle (organisation professionnelle des chantiers).
- En règle générale, les travaux seront exécutés soit par l'équipe forestière du triage (env. 40% du volume), soit par des entreprises forestières de la région; les critères économiques, de sécurité, de formation et de qualité seront déterminants pour le choix des prestataires.
- La vente du bois sera orientée de façon à privilégier les acheteurs locaux ou habituels. La commune de Courtételle continuera son partenariat avec la centrale de vente de l'AJEF. Elle cherchera également à développer l'utilisation du bois-énergie et participera à des ventes particulières pour le bois de qualité supérieure.

La gestion forestière vise l'*équilibre financier* de la production du bois sur la durée de validité du plan. Les comptes seront transparents et toutes les dépenses non imputables à l'exploitation forestière, ainsi que les prestations d'intérêt public apparaîtront de manière séparée (par ex. organisation de visites

pour les écoles ou le public, travaux supplémentaires de remise en état des coupes aux abords de sentiers pédestres).

Au niveau *organisationnel*, la commune de Courtételle est ouverte à la collaboration avec d'autres communes ou triages forestiers, mais souhaite conserver l'équipe forestière.

43. Objectifs et mesures en forêt multifonctionnelle

Objectifs en forêt multifonctionnelle	Mesures à mettre en oeuvre
Gérer de manière durable le patrimoine forestier.	Traiter les forêts en exploitant au maximum la quotité prescrite de 2'400 m3. Eliminer rapidement les arbres attaqués par des ravageurs, s'ils constituent une menace pour les peuplements voisins. Entretien des chemins et pistes partout où la fonction productive ou sociale de la forêt le justifie.
Obtenir des peuplements adaptés à la station et Viser une répartition équilibrée des classes d'âge (avec une proportion de résineux de 40% en moyenne)	Augmenter le rythme de régénération et favoriser les résineux (altitude) et les essences nobles (plaine) dans les jeunes peuplements. Tenir compte des commentaires sylvicoles de la carte des stations.
Obtenir des peuplements de haute qualité et stables sur toutes les stations à bonne productivité.	Bien éclaircir les perchis et les futaies avec le moins de dégâts possible; régénérer suffisamment tôt afin d'éviter la nécrose du hêtre et le dessèchement du sapin blanc. Traiter annuellement au moins 7 ha de rajeunissements et de fourrés et 7 ha de perchis.
Optimiser la production du bois.	Appliquer la technique des soins modérés. Procéder à une récolte mécanisée sur les stations adaptées. Procéder à des précalculations de coupes Utiliser les pistes et layons prévus afin de minimiser le tassement des sols.
Tenir compte des tendances attribuées dans la carte des fonctions et améliorer la qualité biologique et paysagère des forêts.	Prévoir une planification sylvicole pour les peuplements à très haute productivité. Prendre des précautions particulières le long des sentiers pédestres Evacuer rapidement le bois en zone de protection des eaux (interdiction de traitement phytosanitaire) Surveiller les embâcles dans les torrents Surveiller les peuplements situés le long des routes forestières ouvertes au trafic motorisé. Effectuer des coupes de rajeunissement par petites trouées dans les forêts à fort impact visuel

44. Objectifs et mesures en forêt à fonction prioritaire

Les commentaires suivants se réfèrent aux surfaces à vocation prioritaire figurant sur la carte des objectifs d'aménagement :

Objectifs en forêt à fonction prioritaire "protection physique"	Mesures à mettre en oeuvre
Garantir l'écoulement de l'eau dans les ravins torrentiels (Vainé, ruisseau des Fouchies).	Eviter l'entreposage du bois le long des ruisseaux. Evacuer les embâcles, lors des coupes normales et suite à des événements naturels. Contrôler le charriage des matériaux solides et prendre les mesures nécessaires pour éviter les obstructions. Eviter l'érosion des sols par une sylviculture

	adaptée (pas de coupes fortes) Collaborer avec la commission des digues
Objectifs en forêt à fonction prioritaire "nature-paysage"	Mesures à mettre en oeuvre
Mettre en valeur les lisières	Améliorer la diversité des lisières dans le cadre des coupes normales.
Mettre hors exploitation les forêts situées sur les crêtes et les zones rocailleuses (Fosses)	Aucune
Assurer, voire améliorer la fonction paysagère des pâturages boisés et la vocation naturelle des bosquets situés dans les pâturages	Effectuer des interventions ciblées pour l'amélioration de la biodiversité et de la fonction paysagère. Collaborer avec la société de protection de la nature
Objectifs en forêt à fonction prioritaire "accueil"	Mesures à mettre en oeuvre
Rendre attractifs et sécuriser les sites du Sacy et du Vainé.	Préserver la fonction sociale du pâturage boisé du Sacy. Canaliser les visiteurs sur les sentiers dans les peuplements environnants. Mettre en valeur la richesse biologique de l'étang du Sacy et de la forêt. Garder une structure étagée du peuplement dans le secteur du Vainé et assurer la protection du secteur (branches cassées, torrent) Collaborer avec la société d'embellissement.
Objectifs en forêt à fonction prioritaire "utilisation particulière"	Mesures à mettre en oeuvre
Eviter toute pollution dans le secteur de la source du Noir Bois	Eviter les essences résineuses, les traitements phytosanitaires et les fuites d'huile et d'essence. Favoriser une forêt étagée (pas de coupe à blanc) Par ailleurs, traiter le secteur de manière multifonctionnelle, en évacuant le bois.

45. Calcul de la quotité

Les formulaires FORM.A4 et FORM.A4suite présentent le calcul de possibilité effectué. Entrent en considération pour le calcul de la quotité toutes les surfaces qui, sur la base de la carte des interventions, ne sont pas classées en traitements spéciaux ou hors exploitation. Les volumes de bois exploités dans ces surfaces (traitements spéciaux adaptés à la fonction prioritaire) seront comptabilisés séparément, de même que les éventuels volumes exploités dans les surfaces classées hors exploitation. La surface exacte prise en compte pour le calcul de la quotité est de 206 ha. Dans les perchis, le contrôle d'exploitation ne tiendra compte que des produits commercialisables.

46. Planification financière globale et investissements

Avec le respect des dispositions du présent plan, les comptes forestiers devraient être bouclés dans le respect des objectifs fixés. Le formulaire FORM.A5 résume cette planification financière indicative et les investissements prévus. Le budget annuel, éventuellement un plan financier quadriennal, permettront d'affiner la gestion opérationnelle.

5. PRESCRIPTIONS

51. Prescriptions obligatoires

511. Quotité et méthode de contrôle

La nouvelle quotité est fixée à 2'400 m³ d'exploitations annuelles totales, au maximum. Elle est légèrement augmentée par rapport à l'ancienne (2'230 m³).

La nouvelle quotité doit être respectée par type d'intervention. Il ne peut y avoir de compensation entre les différents types d'intervention.

Type d'intervention	Quotité annuelle (m3)		
	Résineux	Feuillus	Total
Eclaircies de perchis	170	430	600
Eclaircies de futaies	100	250	350
Coupes de régénération	800	350	1'150
Coupes jardinatoires	-	-	-
Chablis	300	-	300
TOTAL	1'370	1'030	2'400

Les coupes de bois dans les surfaces à fonction prioritaire seront répertoriées séparément. Le FORM.A7 sera utilisé pour la tenue du contrôle et les faits marquants seront répertoriés dans le FORM.A8.

512. Entretien des chemins

La commune de Courtételle s'engage à entretenir régulièrement l'ensemble de son réseau de chemins forestiers.

513. Fonds de réserve

Les fonds de réserve forestiers (exploitation et anticipation) seront régulièrement alimentés conformément aux prescriptions légales. Le montant minimal du fonds d'exploitation est fixé à 330'000 francs.

52. Autres travaux

Chaque année, 6 ha au moins de rajeunissements, fourrés et 7 ha au moins de perchis seront traités.

53. Entrée en vigueur et validité

La présente révision du plan de gestion forestière est valable pour 15 ans, selon la décision d'approbation de l'Office.

St-Ursanne, le 7 juillet 2009

L'Auteur :

Jean-Ulrich Furrer
Ingénieur forestier

ANALYSE DE LA GESTION PASSEE 1975-2008 (33 exercices)							FORM. A1					
Série (s) : 1 et 2			Divisions : toutes									
TRAVAUX D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENTS												
CULTURES	Plantations en forêt			Nb.d'unités	%		Commentaires					
		Epicéa		pl	11'975	67		Des plantations de résineux ont eu lieu avant tout dans les années septante; ensuite on a plus travaillé avec la régénération naturelle				
		Autres résineux		pl	1'110	6						
		Hêtre		pl								
		Autres feuillus		pl	4'780	27						
	TOTAL	effectif	pl	17'865	100	22*						
		prévu	pl	82'000		100						
	Plantations hors forêt (reboisement)			pl								
	Soins culturaux		effectif	a	12'055	30*		Environ un tiers des surfaces prévues ont été soignées				
			prévu	a	39'600	100						
COUPES	Genres de coupes	Ecl. de perchis		m3	6'907	10		Lothar a versé environ 4'000 m3 de bois				
		Ecl. de futaies		m3	23'191	34						
		C. de régénération		m3	21'937	32						
		C. jardinatoires ¹⁾		m3	1'623	2						
		Chablis		m3	14'921	22						
		S.-total des C. culturales	effectif	m3	68'579	100	94*					
			prévu	m3	72'600		100					
		Traitements spéciaux ²⁾		m3								
		C. non culturales ³⁾		m3	3'983							
	TOTAL COUPES		m3	72'562								
	Assortiments+Essences des coupes culturales	Bois de service	R	m3	36'873	55		R + F	Bois de serv.	Bois d'indus.	Bois de feu	
			F	m3	6'646	10		m3	43'519	18'018	6'544	
		Bois d'industrie	R	m3	13'766	20		%	63	27	10	
F			m3	4'252	6							
Bois de feu		R	m3	154								
		F	m3	6'390	9							
TOTAL	R	m3	50'793	75								
	F	m3	17'288	25								
	R + F	m3	68'081	100								
DESSERTE ET OUVRAGES	Entretien	Ch. carrossables	effectif	m'	15'000	100*						
			prévu	m'	15'000	100						
		Pistes forestières	effectif	m'	2'500	100*						
			prévu	m'	2'500	100						
	Nouvelles constructions ⁴⁾	Ch. carrossables	effectif	m'	6'190	413*		dont 1370 m de nouveaux chemins et 4820 m de réfection importante				
			prévu	m'	1'500	100						
		Pistes forestières	effectif	m'	3'685							
			prévu	m'		100						
Autre ouvrage	Pose de tapis chemin des Fouchies Mesures de protection ruisseau du Vainé					-		600 m				

Notes : ¹⁾ y.c. coupes de pâturages²⁾ Coupes réalisées de manière ciblée en faveur d'une fonction prioritaire (nature-paysage, protection, utilisation particulière, accueil)³⁾ Coupes non prévues dans le calcul de possibilité (bois provenant de surface hors exploitation, de tranchées, de catastrophes, de défrichements, etc.)⁴⁾ y compris réfections importantes, goudronnage, etc

* = effectif en % de prévu

TABLEAU DES CONTENANCES PAR DIVISION ET SERIE					FORM. A2
Série	Division			Surface forestière	Surface boisée réduite
	No	No	Nom local	ha	ha
1	1		Le Paigre de Sacy	21.06	
	2		La Côtatte	18.95	
	3		La Côtatte	16.10	
	4		Montenol	18.73	
	5		Montenol	19.62	
	6		Les Fosses	28.66	
	7		Les Fosses	18.26	
	8		Sur les Fouchies	3.76	
	9		Le Vainé	13.74	
	10		Le Vainé	15.76	
	11		Le Vainé	15.76	
	12		La Fade	16.47	
	13		La Fade	16.02	
	14		Les vieux Prés	20.99	
	15		Le Paigre de Comballery	15.69	
	16		Le Bois Noir	7.69	
	17		Le Mergé	0.92	
	18		Le Bois de Chaux	10.57	
	19		Les Fosses	1.87	
Total série 1 (forêts)				280.62	
2				Surface de la division	
				ha	
	20		Pâturage des Fosses	27.72	
	21		Pâturage du Bois de Sacy	24.15	
				5.59	
22		Rondevert	63.60		
23		Bois de Chaux	42.12	21.70	
Total série 2 (pâturages boisés)				157.59	27.29
TOTAL soumis au régime forestier				307.91	
			Rondevert	62.60	
			Pâturage du Bois de Chaux	9.20	

Surface forestière selon forme des peuplements, intervention planifiée et vocation de la forêt **FORM. A3**

	Types d'intervention	Ddom (cm)	Situation 2008		Situation 1975		Comparaison avec modèle ²⁾	
			ha	%	ha	%	ha	%
Forêts et pâturages boisés multifonctionnels	Rajeunissement, fourré ¹⁾	0-10	22.99	11	35.14	14	22.58	11
	Perchis	10-30	60.82	30	62.92	25	60.76	30
	Futaies	30-50	58.11	28	109.59	44	89.91	44
	Vieilles futaies ¹⁾	> 50	63.36	31	40.37	17	32.02	16
	Total futaies régulières		205.27	100	248.02	100	205.27	100
	Futaies irrégulières/jardinées							
	Pâturage boisé							
	Autres surfaces, hors exploitation		0.80	100				
	Total forêts et p.b. multifonctionnels		0.80	100				
Forêts et pâturages boisés à fonction prioritaire	Traitement spécial "nature-paysage"		79.80	57				
	Traitement spécial "protection physique"		10.60	10				
	Traitement spécial "accueil"		9.30	9				
	Traitement spécial "utilisations particulières"		1.70	2				
	dont surfaces rocheuses (sans traitement)		22.54	22				
	Total forêts et p.b. à fonction prioritaire		101.40	100				

Pour la statistique forestière suisse:
 Surface forestière totale: 307 ha
 Surface for. productive: 284 ha

1) Ventilations et calculs pour les types d'intervention CR et SC

Surface (ha) CR + SC	Surface SC *	
	% *	ha
5	20	1.00
5.37	30	1.61
3.65	40	1.46
4.28	50	2.14
1.63	60	0.98
0.84	70	0.59
0.61	80	0.49

* estimation de la proportion dans le terrain

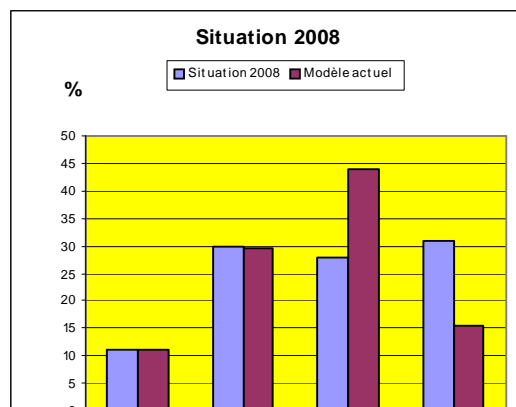
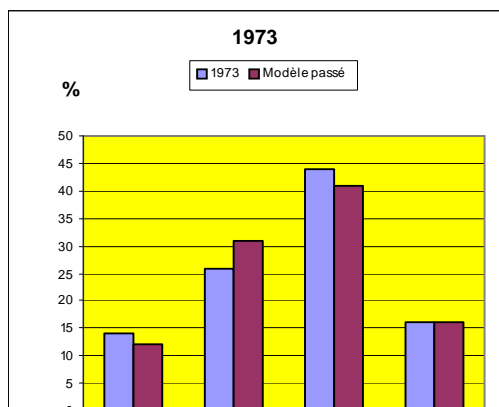
Total et ventilation pour le type CR+SC:

- Surface SC (Rajeunissement, fourré) 14.72 ha
- Surface SC à ajouter aux raj., fourré 8.27 ha

- Surface CRI et CRII 50.24 ha
- Surface CR à ajouter aux vieilles futaies 13.12 ha

2) Comparaisons avec un modèle "idéal" pour les futaies régulières actuelles

Bases de construction du modèle	Sapin Epicéa et autres résineux Hêtre et autres feuillus	Proportion 2009		Indice de fertilité		Période de révolution	
		20	%	20	m	110	ans
		20	%	24	m	110	ans
		60	%	22	m	120	ans



CALCUL DE LA POSSIBILITE PAR TYPE D'INTERVENTION 2008 / 2009 à 2022 / 2023							FORM. A4	
Série (s) : 1 et 2			Divisions : toutes					
Type d'intervention	Ddom (cm)	EP	EF	CR	CJ		Chablis	Total
		10-30	30-50	> 50	var.	p.b.		
Surface ¹⁾	ha	60.82	58.11	63.36				182.29
Volume sur pied ²⁾ (v. initial)	R	77	123	510				
	(m3/ha) F	198	220	145				
	R + F	275	343	655				
Taux d'éclaircie "admis" ³⁾	R	3.7	2.2					
	(%) F	3.5	1.9					
Estimation de l'accroissement ⁴⁾ à mi-période, soit : 7.5 ans	R			75.9				
	F			14.5				
	Total en m3/ha * 7.5 ans R + F			90.4				
Rythme régén. "normal"	(ha/an)			1.8				
Rythme régén. "critique"	(ha/an)			1.8				
Rythme régén. "admis"	(ha/an)			1.9				
Coef. transf. m3 tarif / m3 reconnus théoriques (m3rt)	R	1.0	1.0	1.0				
	F	1.0	1.0	1.0				
Possibilité selon ryth. rég. "normal"	R			1055				
	F			287				
	(m3rt/an) R + F			1342				
Possibilité selon ryth. rég. "critique"	R			1055				
	F			287				
	(m3rt/an) R + F			1342				
Possibilité selon tx écl. "admis" et ryth. rég. "admis"	R	173	157	1113				1444
	F	421	243	303				967
	(m3rt/an) R + F	595	400	1416				2411
Quotité prescrite ⁵⁾	R	170	100	800			300	1370
	(m3rt/an) F	430	250	350				1030
	R + F	600	350	1150			300	2400

1) La surface prise en compte ne contient que les peuplements intégrés dans la quotité. Après construction d'éventuelles dessertes, la quotité pourra être augmentée en conséquence.

2) Données provenant de l'inventaire cantonal (directement ou après ajustement).

3) Taux d'éclaircies admis par l'ingénieur d'arrondissement, basé sur les tables de production. Pour les résineux, il importe d'estimer, avec le garde forestier, la proportion de sapin blanc par rapport aux autres résineux. Les choix opérés doivent être documentés sur des documents de brouillon à archiver.

4) Accroissement admis par l'ingénieur d'arrondissement, basé sur les tables de production.

5) Tous les volumes s'entendent "écorce comprise". Le calcul de la quotité en éclaircies de perchis n'est qu'indicatif. Pour le contrôle d'exploitation des perchis, il ne sera reporté que les volumes commercialisés.

EVALUATION DES SURFACES TRAITEES ET REPARTITION DE LA QUOTITE PAR ASSORTIMENT							FORM. A4 suite
2008 / 2009 à 2022 / 2023							
Série (s) : 1 et 2		Divisions : toutes					
Type d'intervention Ddom (cm)	SC 0-10	EP ¹⁾ 10-30	EF 30-50	CR > 50	CJ	Chablis	Total
Surface à traiter (ha)	22.99	60.82	58.11				
Cycle de rotation (an)	4	8	12				
Surface traitée par année (ha/an)	5.75	7.60	4.84	1.9			20.09
Quotité fixée (FORM A4)	R	170	100	800		300	1370
	F	430	250	350			1030
(m3rt/an) R + F		600	350	1150		300	2400
% bois de service	R	45	75	75		70	
	F	30	65	65		60	
% bois d'industrie	R	55	25	25		30	
	F	35	20	20		25	
% bois de feu	R						
	F	35	15	15			
Volume bois de service	R	77	75	600		210	962
(m3rt/an) F		129	162.5	227.5			519
Volume bois d'industrie	R	94	25	200		90	409
(m3rt/an) F		151	50	70			271
Volume bois de feu	R						
(m3rt/an) F		151	38	53			241
¹⁾ Le volume indiqué en éclaircie de perchis correspond au volume présumé commercialisable (tous les volumes s'entendent "écorce comprise").							
ESTIMATION DU VOLUME POUVANT ÊTRE PRÉLEVÉ EN FORÊT À FONCTION PRIORITAIRE ¹⁾							
	Surface selon Form. A3 ²⁾	Prélèvement estimé (m3/ha*an)	Prélèvement potentiel (m3/an)				
Traitement spécial "nature-paysage"	79.80	1	80				
Traitement spécial "protection physique"	10.60	1	11				
Traitement spécial "accueil"	9.30	2	19				
Traitement spécial "utilisation particulière"	1.70	5	9				
TOTAL : volume potentiel annuel			118				
¹⁾ Ce tableau fournit une estimation de l'ingénieur du volume de bois pouvant être exploité afin de réaliser les interventions requises pour le maintien à long terme de la fonction prioritaire. Le bois prélevé peut parfois être laissé en forêt. Cette estimation n'a qu'une valeur d'information.							
²⁾ Les surfaces sans intervention ne sont pas intégrées ici (p. ex réserve forestière totale).							

EVALUATION DU BUDGET ET DU PROGRAMME (moyennes annuelles)							FORM. A5	
Série (s) :		1 et 2		Divisions :		toutes		
	Unité	Quantité	RECETTES		DEPENSES		unité (Fr)	brutes (Fr)
			unité (Fr)	brutes (Fr)	unité (Fr)	brutes (Fr)		
Forêts multifonctionnelles ¹⁾	Plantations ²⁾	Feuillus	pl					
		Feuillus précieux	pl	100	3.60	360.00	6.00	600.00
		Résineux	pl	50	3.60	180.00	6.00	300.00
	Soins culturaux	recrû, fourrés	a	575	10.00	5'746.25	20.00	11'492.50
		perchis	a	760	5.00	3'801.25	10.00	7'602.50
	Bois de service ³⁾	R	m3	865	90.00	77'882.00	45.00	38'941.00
		F	m3	467	80.00	37'368.00	50.00	23'355.00
	Bois d'industrie ³⁾	R	m3	409	50.00	20'425.00	50.00	20'425.00
		F	m3	271	55.00	14'878.00	50.00	13'525.00
	Bois de feu	R	m3					
F		m3	241	65.00	15'633.00	65.00	15'633.00	
TOTAL	R	m3	1'274	77.17	98'307.00	46.60	59'366.00	
	F	m3	978	69.40	67'879.00	53.69	52'513.00	
	R + F	m3	2'252	73.80	166'186.00	49.68	111'879.00	
F. prioritaire ⁴⁾	Traitements spéciaux "nature-paysage"	Fr			6'000.00		5'000.00	
	Traitements spéciaux "accueil"	Fr			1'500.00		1'000.00	
	Traitements spéciaux "protection physique"	Fr			500.00		1'000.00	
	Traitements spéciaux "utilisation part."	Fr			1'000.00		500.00	
Entretien courant chemins carrossables	m'	16'500				0.70	11'550.00	
Entretien courant pistes forestières	m'	6'200				0.20	1'240.00	
Div.: Travaux exécutés par l'équipe de triage	-				50'000.00			
Administration + versement dans les fonds	Fr						75'000.00	
TOTAL EXPLOITATION	Fr				235'274		227'164	
Construction de nouveaux chemins forestiers	m'							
Construction de nouvelles pistes	m'							
Réfections importante de desserte	m'							
Financement des investissements (prélèvements aux fonds, subventions, crédit d'investissement)	Fr							
Div.:	Fr							
TOTAL INVESTISSEMENTS	Fr							
TOTAL GENERAL	Fr				235'274		227'164	

¹⁾ Y compris estimation des recettes découlant des subventions éventuelles (jeune forêt, chablis, etc.)

²⁾ Y compris protection des jeunes plants. Feuillus précieux = fruitiers sauvages, noyers, etc. (essences rares)

³⁾ Volumes selon FORM.A4 suite diminués de 10%

⁴⁾ Estimations financières pour ces prestations particulières, y compris recettes diverses

RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU NIVEAU DU PROPRIETAIRE					FORM. A6
Série: 1		Divisions : toutes			
Année d'inventaire Type d'inventaire		2004 Echantillonnage		1974 Echantillonnage	
Tarif		Tarif IFN		Tarif : Sa 3; Ep 3; Hè 3	
Nombre de placettes d'inventaire		40		265	
Volume sur pied par ha et par essence (m3/ha et % du volume total)	Sapin	88	24	126	29
	Epicéa	61	17	119	28
	Pins	17	5	55	13
	Résineux divers			2	0
Total résineux	V (m3/ha)	166	46	302	70
	N (tiges/ha)	171	37	245	55
	V/N	0.97		1.23	
Volume sur pied par ha et par essence (m3/ha et % du volume total)	Hêtre	150	42	103	24
	Chêne	7	2	2	0
	Erable et frêne	35	10	21	5
	Feuillus divers	2	1	4	1
Total feuillus	V (m3/ha)	194	54	130	30
	N (tiges/ha)	287	63	201	45
	V/N	0.68		0.65	
Total général	V (m3/ha)	360	100	432	100
	N (tiges/ha)	458	100	446	100
	V/N	0.79		0.97	
Accroissement courant estimé (m3/ha*an)		11 m3/ha /an		11 m3/ha/an	

Ventilation par type d'intervention (valeurs issues de l'inventaire cantonal 2004)				Valeurs retenues pour le calcul de quotité	
Type d'intervention		V (m3/ha)	Erreur standard (%)	Volume initial (m3/ha)	
Eclaircie de perchis	R	77		77	
	F	198		198	
	Total	275	28		
Eclaircie de futaie	R	125		123	
	F	231		220	
	Total	356	8		
Coupe de régénération	R	500		510	
	F	127		145	
	Total	627	8		
Coupe jardinatoire	R	--		--	
	F	--		--	
	Total	--	--		

REMARQUES

La présence de valeurs entre parenthèse signifie que l'erreur-standard y est beaucoup trop importante et qu'il est donc impossible de fournir un résultat statistiquement fiable. Ce fait est dû à la méthode employée, soit un maillage espacé des placettes inventoriées (1 placette pour 6.25 ha). En conséquence et pour permettre le calcul de quotité, des valeurs retenues ou extrapolées sont intégrées dans la colonne de droite. Elles se basent sur une moyenne réalisée avec les placettes inventoriées dans les forêts voisines, aux conditions stationnelles

C O N T R O L E D E G E S T I O N 2 0 0 8 / 2 0 0 9 à 2 0 1 1 / 2 0 1 2										FORM. A7	
TRAVAUX D'EXPLOITATION & INVESTISSEMENTS				Série (s) : 1 et 2				Divisions : toutes			
				08 / 09	Σ	09 / 10	Σ	10 / 11	Σ	11 / 12	Σ
CULTURES	Plantations en forêt	Epicéa		pl							
		Autres résineux		pl							
		Hêtre		pl							
		Autres feuillus		pl							
		TOTAL	effectif	pl							
		prévu	pl								
	Plantations hors forêt (reboisemen		pl								
Soins culturaux	effectif	a									
	prévu	a									
COUPES	Genres de coupes	Ecl. de perchis		m3							
		Ecl. de futaies		m3							
		C. de régénération		m3							
		C. jardinatoires ¹⁾		m3							
		Chablis		m3							
		S.-total des C. culturales	effectif	m3							
			prévu	m3							
		Traitements spéciaux ²⁾		m3							
		C. non culturales ³⁾		m3							
	TOTAL COUPES		m3								
Assortiments+Essences	Bois de service	R	m3								
		F	m3								
	Bois d'industrie	R	m3								
		F	m3								
	Bois de feu	R	m3								
		F	m3								
TOTAL	R	m3									
	F	m3									
	R + F	m3									
DESSERTE	Entretien	Ch. carrossables	effectif	m'							
			prévu	m'							
	Pistes forestières	effectif	m'								
		prévu	m'								
	Constructions ⁴⁾	Ch. carrossables	effectif	m'							
			prévu	m'							
	Pistes forestières	effectif	m'								
		prévu	m'								

Notes : ¹⁾ y c. coupes de pâturages

²⁾ Coupes réalisées de manière ciblée en faveur d'une fonction prioritaire (nature-paysage, protection, utilisation particulière, accueil)

³⁾ Coupes non prévues dans le calcul de possibilité (bois provenant de surface hors exploitation, de tranchées, de catastrophes, de défrichements, etc.)

⁴⁾ y compris réfections importantes, goudronnage, etc.

C O N T R O L E D E G E S T I O N 2 0 1 2 / 2 0 1 3 à 2 0 1 5 / 2 0 1 6										FORM. A7	
TRAVAUX D'EXPLOITATION & INVESTISSEMENTS				Série (s) : 1 et 2				Divisions : toutes			
				12 / 13	Σ	13 / 14	Σ	14 / 15	Σ	15 / 16	Σ
CULTURES	Plantations en forêt	Epicéa		pl							
		Autres résineux		pl							
		Hêtre		pl							
		Autres feuillus		pl							
		TOTAL	effectif	pl							
		prévu	pl								
	Plantations hors forêt (reboisemen		pl								
Soins culturaux	effectif	a									
	prévu	a									
COUPES	Genres de coupes	Ecl. de perchis		m3							
		Ecl. de futaies		m3							
		C. de régénération		m3							
		C. jardinatoires ¹⁾		m3							
		Chablis		m3							
		S.-total des C. culturales	effectif	m3							
			prévu	m3							
		Traitements spéciaux ²⁾		m3							
		C. non culturales ³⁾		m3							
	TOTAL COUPES		m3								
Assortiments+Essences	Bois de service	R	m3								
		F	m3								
	Bois d'industrie	R	m3								
		F	m3								
	Bois de feu	R	m3								
		F	m3								
TOTAL	R	m3									
	F	m3									
	R + F	m3									
DESSERTE	Entretien	Ch. carrossables	effectif	m'							
			prévu	m'							
	Constructions ⁴⁾	Pistes forestières	effectif	m'							
			prévu	m'							
		Ch. carrossables	effectif	m'							
			prévu	m'							
Pistes forestières	effectif	m'									
	prévu	m'									

Notes : ¹⁾ y c. coupes de pâturages

²⁾ Coupes réalisées de manière ciblée en faveur d'une fonction prioritaire (nature-paysage, protection, utilisation particulière, accueil)

³⁾ Coupes non prévues dans le calcul de possibilité (bois provenant de surface hors exploitation, de tranchées, de catastrophes, de défrichements, etc.)

⁴⁾ y compris réfections importantes, goudronnage, etc.

C O N T R O L E D E G E S T I O N 2 0 1 6 / 2 0 1 7 à 2 0 1 9 / 2 0 2 0										FORM. A7	
TRAVAUX D'EXPLOITATION & INVESTISSEMENTS				Série (s) : 1 et 2				Divisions : toutes			
				16 / 17	Σ	17 / 18	Σ	18 / 19	Σ	19 / 20	Σ
CULTURES	Plantations en forêt	Epicéa		pl							
		Autres résineux		pl							
		Hêtre		pl							
		Autres feuillus		pl							
		TOTAL	effectif	pl							
		prévu	pl								
	Plantations hors forêt (reboisemen		pl								
Soins culturaux	effectif	a									
	prévu	a									
COUPES	Genres de coupes	Ecl. de perchis		m3							
		Ecl. de futaies		m3							
		C. de régénération		m3							
		C. jardinatoires ¹⁾		m3							
		Chablis		m3							
		S.-total des C. culturales	effectif	m3							
			prévu	m3							
		Traitements spéciaux ²⁾		m3							
		C. non culturales ³⁾		m3							
	TOTAL COUPES		m3								
	Assortiments+Essences	Bois de service	R	m3							
			F	m3							
		Bois d'industrie	R	m3							
F			m3								
Bois de feu		R	m3								
		F	m3								
TOTAL	R	m3									
	F	m3									
	R + F	m3									
DESSERTE	Entretien	Ch. carrossables	effectif	m'							
			prévu	m'							
	Pistes forestières	effectif	m'								
		prévu	m'								
	Constructions ⁴⁾	Ch. carrossables	effectif	m'							
			prévu	m'							
	Pistes forestières	effectif	m'								
		prévu	m'								

Notes : ¹⁾ y c. coupes de pâturages

²⁾ Coupes réalisées de manière ciblée en faveur d'une fonction prioritaire (nature-paysage, protection, utilisation particulière, accueil)

³⁾ Coupes non prévues dans le calcul de possibilité (bois provenant de surface hors exploitation, de tranchées, de catastrophes, de défrichements, etc.)

⁴⁾ y compris réfections importantes, goudronnage, etc.

C O N T R O L E D E G E S T I O N 2 0 2 0 / 2 0 2 1 à 2 0 2 2 / 2 0 2 3										FORM. A7	
TRAVAUX D'EXPLOITATION & INVESTISSEMENTS				Série (s) : 1 et 2				Divisions : toutes			
				20 / 21	Σ	21 / 22	Σ	22 / 23	Σ		Σ
CULTURES	Plantations en forêt	Epicéa		pl							
		Autres résineux		pl							
		Hêtre		pl							
		Autres feuillus		pl							
		TOTAL	effectif	pl							
		prévu	pl								
	Plantations hors forêt (reboisemen		pl								
Soins culturaux	effectif	a									
	prévu	a									
COUPES	Genres de coupes	Ecl. de perchis		m3							
		Ecl. de futaies		m3							
		C. de régénération		m3							
		C. jardinatoires ¹⁾		m3							
		Chablis		m3							
		S.-total des C. culturales	effectif	m3							
			prévu	m3							
		Traitements spéciaux ²⁾		m3							
		C. non culturales ³⁾		m3							
	TOTAL COUPES		m3								
Assortiments+Essences	Bois de service	R	m3								
		F	m3								
	Bois d'industrie	R	m3								
		F	m3								
	Bois de feu	R	m3								
		F	m3								
TOTAL	R	m3									
	F	m3									
	R + F	m3									
DESSERTE	Entretien	Ch. carrossables	effectif	m'							
			prévu	m'							
	Pistes forestières	effectif	m'								
		prévu	m'								
	Constructions ⁴⁾	Ch. carrossables	effectif	m'							
			prévu	m'							
	Pistes forestières	effectif	m'								
		prévu	m'								

Notes : ¹⁾ y c. coupes de pâturages

²⁾ Coupes réalisées de manière ciblée en faveur d'une fonction prioritaire (nature-paysage, protection, utilisation particulière, accueil)

³⁾ Coupes non prévues dans le calcul de possibilité (bois provenant de surface hors exploitation, de tranchées, de catastrophes, de défrichements, etc.)

⁴⁾ y compris réfections importantes, goudronnage, etc.

